



Fiche d'inscription

28^e Rallye de la Mer

CLUB BASQUE des VÉHICULES ANCIENS

Le 28^e Rallye de la Mer organisé par le Club Basque des Véhicules Anciens se déroulera les 27 et 28 septembre 2025. Au départ de Saint-Pée-sur-Nivelle, il nous conduira sur les petites routes du Pays Basque nord et sud pour se terminer par le traditionnel défilé dans la rue Gambetta et sur la Place Louis XIV à Saint Jean-de-Luz.

Participation (marquez ce qui correspond !)

	Membres CBVA*		Non-membres	
	1 personne	2 personnes	1 personne	2 personnes
Rallye entier (samedi et dimanche, comportant les repas, la nuitée et les activités et visites)	240 €	370 €	310 €	460 €
Dimanche uniquement (prix comportant le repas de midi et les activités et visites)	60 €	120 €	80 €	160 €

Coordonnées participant.e 1

.....
Nom

.....
Prénom

.....
No portable

.....
Mail

Coordonnées participant.e 2

.....
Nom

.....
Prénom

.....
No portable

.....
Mail

Véhicule

.....
Marque/ modèle

.....
Immatriculation

.....
Année

Date

Signature

A renvoyer au secrétariat : Elke CHAPUISOD, 16, rue Larrepunte, 64200 Biarritz, 06 84 90 62 85, elke.chapuisod@bluewin.ch

Paiement par virement bancaire (50% à l'inscription, 50% au plus tard le 31.7.2025)

IBAN FR76 1005 7194 5500 0207 7570 147 BIC CMCIFRPP

Attention : pour des raisons légales, le rallye est strictement limité à 50 véhicules. En fonction du nombre d'inscriptions, le club se réserve le droit de donner priorité aux véhicules présentant un intérêt historique ou particulier. Les inscriptions sont acceptées par ordre d'arrivée et réservées aux membres* à jour de leur cotisation jusqu'au 20 mai 2025. L'inscription est valable à réception de l'intégralité du paiement. La date limite d'inscription est le **31.7.2025**.



Fiche d'inscription 28^e Rallye de la Mer

Club Basque des Véhicules Anciens

Conditions d'inscription et d'annulation

Dès acceptation de votre inscription, vous recevrez une confirmation comportant les horaires, propositions de menus et particularités du rallye.

Pour des questions d'organisation, nous nous demandons de participer avec le véhicule qui figure sur l'inscription. En cas d'impossibilité, merci d'informer l'organisateur du changement de véhicule.

En cas d'annulation de votre fait, quel qu'en soient les dates et le motif, 10% du montant de l'engagement total seront acquis à l'organisateur. Si une annulation survient dans les 30 jours précédant la date du départ du rallye, aucun remboursement ne sera effectué.

Conditions de roulage

La concentration et la balade organisées par le Club Basque des Véhicules Anciens sont ouvertes aux véhicules de collection, et aux véhicules d'exception d'avant 1995. Les Youngtimers de plus de 20 ans sont acceptés, par contre, le défilé du dimanche est réservé aux véhicules de collection de plus de 30 ans d'âge.

Les véhicules devront être en bon état de marche, de présentation, de sécurité, et répondre aux exigences de la réglementation en vigueur à la date de leur 1^{ère} mise en circulation.

Le participant vérifiera que son assurance responsabilité civile couvre bien l'ensemble des activités proposées, dans le cadre de la manifestation. Dans le cas contraire, il est tenu de contracter une police complémentaire auprès de l'organisme de son choix.

En cas de non-respect de ces conditions, le signataire reconnaît avoir été informé que la responsabilité du CBVA ne pourra en aucun cas être engagée.

Le signataire s'engage à adopter une attitude conforme à la bienséance et aux lois en vigueur (assurance du véhicule, permis de conduire, code de la route, vitesse, alcoolémie, ...).

Le CBVA se réserve le droit de poursuivre en justice tout manquement à ces règles.

Les participants s'engagent à rester dans le cadre de la manifestation (et notamment lors de la balade, entre le véhicule qui ouvre la route et la voiture « balai »), à suivre le parcours donné lors de la remise des plaques, à respecter le Code de la route, et l'environnement du parcours.

Tout écart ne sera pas couvert par le CBVA.

Il est par ailleurs rappelé aux participants que la police de la route ne peut être légalement assurée par le CBVA, ses membres et/ou ses préposés. Chaque participant demeure responsable de sa conduite automobile ou motocycliste, sans que le CBVA puisse être recherché de quelque manière que ce soit, suite à l'éventualité d'un accident.

Le CBVA ne pourra de la même manière, voir sa responsabilité recherchée en cas de dommages causés par des tiers aux véhicules des participants, que ce soit pendant les stationnements ou l'exposition.

En outre, les participants autorisent les organisateurs du CBVA à disposer librement du droit à l'image, concernant leur véhicule ou leur personne dans le cadre de la manifestation.

Date

Signature (précédée par la mention « lu et accepté »)

Attention : pour des raisons légales, le rallye est strictement limité à 50 véhicules. En fonction du nombre d'inscriptions, le club se réserve le droit de donner priorité aux véhicules présentant un intérêt historique ou particulier. Les inscriptions sont acceptées par ordre d'arrivée et réservées aux membres* à jour de leur cotisation jusqu'au 20 mai 2025.

L'inscription est valable à réception de l'intégralité du paiement.

La date limite d'inscription est le **31.7.2025**.